



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
BUREAU DE DÉVELOPPEMENT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

CONFÉRENCE MONDIALE DE DÉVELOPPEMENT DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS (CMDT-98)

Document 101-F
11 mars 1998
Original: anglais

La Valette, Malte, 23 mars - 1 avril 1998

Pour information

Point de l'ordre du jour: 3.2

SÉANCE PLÉNIÈRE

Canada

LE DÉVELOPPEMENT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DANS LA
SOCIÉTÉ ET L'ÉCONOMIE MONDIALES DE L'INFORMATION:
PERSPECTIVE CANADIENNE

La présente contribution a pour objet de donner un aperçu de l'évolution de l'environnement des télécommunications dans le contexte a) des incidences de l'Accord de l'OMC sur les services de télécommunications de base, et b) du suivi de la Conférence du savoir mondial (SM97) coparrainée par le Canada et la Banque mondiale en juin 1997. Par son rôle de catalyseur des processus de libéralisation de privatisation et de concurrence l'Accord de l'OMC ouvre de nouveaux horizons à tous les pays - développés comme en développement - non seulement par les possibilités qu'il leur offre mais aussi par les défis qu'il leur lance. Nous allons voir ici comment le Canada a réagi à ces défis, notamment en ce qui concerne l'accès et la connectivité, l'utilisation des technologies d'information et de communication pour le développement de l'infrastructure mondiale de l'information (GII) et de la société mondiale de l'information (GIS) ainsi que pour la réforme du secteur. Les décideurs ont reconnu qu'à mesure que se met en place l'autoroute de l'information, les zones rurales ou isolées du Canada notamment vont connaître un renouveau économique, étant donné que l'autoroute lève les obstacles de la distance et de la difficulté du terrain. La façon dont le Canada a traité l'expansion des services en zones rurales ou isolées (succès et échecs) peut sans doute constituer un enseignement intéressant sur la manière dont ce pays a relevé les défis de l'ère de l'information.

L'expérience de la SM97 a également été importante car elle a démontré les avantages que revêtent des accords de partenariat entre organisations, lesquels peuvent être étendus au secteur privé. Il ne s'agit pas ici de donner un schéma directeur pour l'avenir qui puisse être adapté et appliqué aux conditions prévalant dans les pays en développement, mais plutôt de présenter une série de mesures concrètes qui peuvent être prises pour remédier aux difficultés d'adaptation à un environnement en mutation rapide.

L'Accord de l'OMC et la réaction du Canada au développement de l'infrastructure mondiale de l'information

Etant donné qu'il applique une politique de libéralisation dans le secteur des télécommunications depuis plus de dix ans, le Canada considère l'Accord de l'OMC de deux points de vue connexes: a) au niveau international, l'Accord a permis au Canada de poursuivre un processus de libéralisation dans une instance multilatérale et d'obtenir l'accès à de nouveaux marchés internationaux, b) au niveau national, l'Accord a accéléré le processus d'adaptation à une nouvelle économie fondée sur le savoir. Cette économie émergente est mue par des forces qui sont liées et se renforcent: la mondialisation, les améliorations des technologies de l'information et de la communication et une demande accrue de savoir. Le défi auquel sont confrontés les décideurs canadiens est d'établir un cadre législatif et réglementaire qui permette au secteur de s'ouvrir rapidement à la concurrence des services de télécommunication, quelles que soient les techniques disponibles: filaire, hertzienne, satellite ou câble. En reconnaissant que le rôle peut être le plus important des pouvoirs publics est d'établir un environnement qui encourage le secteur privé à investir dans le développement de l'infrastructure de l'information, le Canada a mis en oeuvre des politiques de télécommunication qui encouragent à la concurrence, laquelle encourage à son tour les innovations, l'investissement et un choix plus grand pour les consommateurs.

Le Canada a reconnu que le bien-être économique dépend en grande partie de la capacité de participer à une économie basée sur le savoir mondial, caractérisée par la suppression des obstacles aux échanges commerciaux dans la quasi-totalité des pays du monde et l'augmentation rapide des investissements; ce pays a donc entrepris de développer l'infrastructure de la nouvelle économie - l'autoroute de l'information à laquelle tous les canadiens auront accès à un coût raisonnable, par laquelle des produits et services canadiens sont disponibles dans tous les pays du monde, et où l'innovation, la croissance économique, la création d'emploi et la communication dans le pays seront facilitées.¹ En créant un environnement favorable qui encourage le secteur privé à construire l'autoroute de l'information, le Canada a beaucoup insisté sur la nécessité de construire une infrastructure d'information qui relie tous ses citoyens. Si l'accent sur la libre concurrence pour la fourniture de services de télécommunication est un élément clé du développement harmonieux de l'autoroute de l'information, il est également reconnu que même avec la meilleure infrastructure des télécommunications du monde, la libre concurrence ne signifiera pas grand chose en l'absence de l'offre d'un accès à un coût raisonnable qui permette à tous les citoyens de tirer pleinement parti de toutes les possibilités économiques, culturelles, sociales et éducatives qu'offrent les nouvelles techniques.

Pour faire un tour d'horizon complet des avantages économiques et sociaux de l'autoroute de l'information, nous avons recensé un certain nombre de priorités politiques interdépendantes. Toutes privilégient un élément essentiel: offrir à tous les Canadiens la possibilité d'être reliés les uns aux autres, avec leurs administrations publiques, leurs entreprises, leurs banques, leurs écoles et leurs hôpitaux. Chose plus importante encore, ils auront directement accès à l'information et au savoir dont ils ont besoin pour être les artisans de leur propre prospérité économique et sociale.

¹ Outre les engagements qui font partie de l'Accord de l'OMC, la plupart des pays participant aux négociations ont également adopté le document de référence sur les principes réglementaires. Dans ce document, ils ont accepté notamment d'étudier la question de l'accès universel/du service universel de manière neutre et transparente. Le Canada considère que ce principe a une importance particulière dans l'évolution et le développement de l'autoroute de l'information.

En partenariat avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, le secteur privé et d'autres, le gouvernement fédéral a lancé un certain nombre de programmes qui aident les Canadiens à se raccorder à l'autoroute de l'information moyennant un coût raisonnable, en tant que particuliers ou à titre professionnel. Lancé récemment le "programme d'accès communautaire" vise à aider les Canadiens de petites collectivités locales à se familiariser avec les principes et les possibilités de l'Internet. Le programme donne aux habitants des zones isolées du Canada accès aux services d'information municipaux, provinciaux et fédéraux, et les aide à acquérir les compétences voulues pour soutenir la concurrence dans une économie basée sur l'information. Les objectifs du programme sont ambitieux: raccorder chaque communauté rurale de plus de 400 habitants d'ici à l'an 2000-2001, et créer 5 000 centres d'accès communautaires dans les zones urbaines pour créer une infrastructure nationale accessible à tous les Canadiens.

Un programme jumelé, SchoolNet, vise à connecter près de 20 000 établissements scolaires et bibliothèques du Canada à Internet d'ici à la fin de 1998. Le prochain défi à relever sera de faire en sorte que chaque classe soit dotée d'au moins un ordinateur relié à Internet. Le programme SchoolNet se caractérise aussi par l'importance accordée au contenu. Le site Web de SchoolNet offre un ensemble de ressources et de services éducatifs basés sur Internet, destinés à la fois aux enseignants et aux étudiants. Il contient des guides de carrière ainsi que les calendriers des cours des établissements d'enseignement supérieur ou universitaire. On y trouve des milliers de projets conçus pour les enseignants et de plans de leçons. Des visites virtuelles d'institutions, du Louvre au Musée canadien de la civilisation, sont également proposées sur ce site. Le programme SchoolNet Digital Collections passe des contrats avec des organisations pour engager des jeunes et les charger de numériser les documents mis à disposition sur SchoolNet.

Une autre illustration de l'importance du partenariat entre les pouvoirs publics et le secteur privé pour la construction de l'autoroute de l'information nous est donnée par l'appui apporté par ceux-ci aux efforts du secteur privé en matière de recherche et de développement. Les pouvoirs publics, par exemple, contribuent au réseau canadien pour l'avancement de la recherche, de l'industrie et de l'enseignement (CANARIE), partenariat conduit par quelque 400 organisations du secteur public ou du secteur privé (pour la plupart des petites et moyennes entreprises) qui s'emploient à développer de nouvelles technologies et applications de réseautage à l'aide d'un réseau d'essai expérimental à grande vitesse. Un exemple d'arrangement de partenariat qui s'inscrit dans le cadre de l'initiative CANARIE a porté sur la mise au point par un consortium d'entreprises d'un navigateur WWW accessible aux handicapés qui utilisent des systèmes d'accès différents. Ce navigateur comportera également des fonctions et des améliorations d'interface d'utilisateur qui en feront un produit général hautement compétitif. Un projet actuellement en cours en télé-médecine permettra de procéder à des essais d'audition précis partout dans le monde où un accès Internet existe. Il réduira jusqu'à 60% les coûts de soins de santé auditive pour les écoles, les administrations publiques, les fournisseurs de soins de santé, les entreprises, les compagnies d'assurance et les fabricants de sonotones. Quelques entreprises canadiennes ont constitué des alliances avec des partenaires internationaux pour mettre au point des produits et services de télécommunication de pointe.

Un deuxième élément prioritaire du programme de "connexion" du Canada est le commerce électronique. Cette expression, qui admet plusieurs définitions, désigne le fait d'exercer des activités commerciales au moyen des technologies d'information et de communication par ordinateur. Il peut s'agir de transactions entre grandes banques qui échangent des montants considérables d'avoirs financiers, d'échange de données informatisées, de services bancaires par téléphone ou de vente de produits et de services en ligne sur l'Internet. Le commerce électronique sur des réseaux privés et fermés n'est pas nouveau et les principales activités sont des transactions d'entreprise à entreprise. Ce qui est nouveau, c'est le commerce électronique sur des réseaux ouverts et publics comme l'Internet et la perspective d'un immense potentiel pour les transactions entre entreprises et consommateurs.

L'OCDE prévoit en fait que l'activité commerciale mondiale sur l'Internet va passer d'ici à l'an 2000 de 500 millions de dollars à l'heure actuelle à 5 milliards de dollars. Compte tenu de l'impact potentiel énorme du commerce électronique, le Canada est fermement convaincu que toute nation qui souhaite que ses citoyens prospèrent doit saisir les possibilités qui s'offrent à elle, ce qui passe par l'amélioration de l'accès aux nouveaux marchés mondiaux et aux recettes qu'ils permettent de dégager, des coûts de distribution et de transaction inférieurs, des choix accrus pour les consommateurs, l'amélioration de l'aide à la production et des informations sur les produits, la création de nouvelles niches commerciales, l'adaptation des produits aux consommateurs et une réponse rapide ainsi que l'établissement de nouvelles relations entre entreprises et consommateurs. S'agissant de l'économie dans son ensemble, le commerce électronique doit être source d'emplois de nouveaux produits et services et de croissance économique.

Alors que le secteur privé joue un rôle clé dans le développement, la promotion et l'extension du commerce électronique, les pouvoirs publics ont reconnu le caractère tout aussi essentiel de leur rôle dans ce domaine. Le commerce électronique ne se révélera pleinement efficace que si les obstacles et les incertitudes liés aux réglementations ou aux politiques qu'adopteront les pouvoirs publics sont levés. La nature mondiale des réseaux et du commerce complique encore les problèmes et les solutions nécessiteront une coopération avec d'autres instances gouvernementales, au niveau national comme au niveau international afin, par exemple, d'établir les règles du marché numérique tant dans le contexte national qu'entre partenaires commerciaux mondiaux. Il faudra, pour ce faire, s'entendre sur la définition de la notion de propriété intellectuelle dans un monde numérique, fixer des règles de commerce et résoudre les problèmes de fiscalité. D'autres problèmes se posent: signatures numériques, sécurité et chiffrement, ainsi que la nécessité d'assurer les consommateurs que leurs intérêts seront protégés et leur vie privée garantie.^{2, 3}

Parmi d'autres éléments du programme du Canada visant à relier les Canadiens, citons la fourniture de services publics et la mise en ligne de tous les contenus du pays ainsi qu'une initiative visant à garantir une présence soutenue et novatrice électronique du Canada dans le monde. Le Canada utilisera l'autoroute de l'information pour vendre des biens et des services, pour attirer les investissements, pour faire venir touristes et étudiants et pour promouvoir la culture et les valeurs du pays. Ainsi, cet état de connexion ira bien au-delà des frontières du Canada.

Avec les nouvelles technologies et, plus important encore, la capacité d'utiliser ces technologies, les citoyens et les collectivités locales auront partout de nouvelles possibilités de tirer parti de l'économie

² Du 7 au 9 octobre, juste avant la Conférence de plénipotentiaires de 1998, le Canada accueillera une conférence de l'OCDE dont le but sera d'élaborer les principes directeurs du développement mondial du commerce électronique. Au plan national, le Canada va mettre en place une stratégie nationale du commerce électronique et le gouvernement fédéral a établi un groupe spécial chargé de travailler à sa mise au point avec le secteur privé et les provinces.

³ Une réunion a eu lieu entre fonctionnaires de l'UIT et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et développement (CNUCED) en septembre 1997 pour examiner la relation entre télécommunications, facilitation du commerce et efficacité des échanges. En reconnaissant l'importance pour tous les pays, notamment en développement, de tirer parti des possibilités pratiques d'évaluer les avantages potentiels du commerce électronique pour leurs propres entreprises, et notamment pour les PME, la réunion a conclu qu'une attention spéciale devrait être accordée à la coopération avec l'UIT (et en particulier l'UIT-D) pour faire en sorte que le commerce électronique fasse partie intégrante de son projet de construction de télécentres communautaires pilotes dans des zones rurales ou isolées des pays en développement.

basée sur le savoir, qui peut mettre sur un pied d'égalité pays développés et pays en développement. Si cette hypothèse peut paraître difficile à justifier compte tenu des gros écarts de télédensité d'un pays à l'autre, le fait d'investir, par exemple, dans l'infrastructure pour une économie basée sur le savoir peut permettre aux pays en développement de s'affranchir des anciennes technologies. En utilisant des fibres optiques ou des technologies hertziennes, il sera inutile de remplacer les fils métalliques. Les pays en développement peuvent également tirer profit du coût réduit des services et équipements de télécommunication et éviter certains obstacles réglementaires de politique générale qui ont ralenti la mise en oeuvre de ces techniques dans des pays développés.

Sans nous dissimuler qu'il est vraisemblablement illusoire d'espérer exploiter pleinement à court terme le potentiel économique et social de l'économie basée sur le savoir, nous devons intensifier nos efforts pour créer un accès équitable à l'information et au savoir pour tous les citoyens du monde, pour un prix abordable. Le Canada a la ferme conviction que l'accès à l'information doit être reconnu comme un droit fondamental de chaque citoyen, qui devrait permettre d'écartier la menace potentielle d'une société à deux vitesses, entre ceux qui utilisent et participent à l'économie basée sur le savoir et ceux qui sont privés de droits, qui n'ont pas accès au savoir que l'autoroute de l'information transportera. La notion d'accès équitable présuppose par définition d'acquérir les compétences nécessaires pour utiliser la technologie propre à mettre à la portée de chaque communauté du monde l'économie basée sur le savoir.

Utilisation de l'infrastructure de l'information pour le développement: suivi de la Conférence du savoir mondial (SM97)

Ayant constaté le rôle essentiel de l'infrastructure de l'information dans le développement économique, le Canada et la Banque mondiale, qui ont parrainé conjointement la très fructueuse Conférence du savoir mondial (SM97) tenue à Toronto en juin 1997, ont été à l'origine de discussions sur le suivi de la Conférence qui ont débouché sur l'établissement du partenariat du savoir mondial, auquel participent un grand nombre d'organisations et institutions publiques ou privées. Parmi les principaux objectifs du partenariat, citons la maîtrise des ressources de l'information et du savoir pour réduire la pauvreté et favoriser le développement durable et pour construire un cadre de collaboration entre les participants pour conclure des arrangements de partenariat axés sur un certain nombre de domaines prioritaires identifiés dans les résultats de la SM97. Ces domaines comprennent: réformes réglementaire et politique dans les télécommunications et les domaines connexes de la technologie de l'information; amélioration de l'accès et de la connectivité aux technologies de l'information et de la communication pour les pays en développement (qui pourrait déboucher sur l'établissement de centres d'accès communautaires); développement à long terme et autonome (qui pourrait être facilité par la mise en place d'une formation pour cadres supérieurs); utilisation des technologies de l'information et de la communication à l'appui de la réforme de l'enseignement, de l'école primaire jusqu'aux cours de recyclage permanent, conformément aux besoins d'une économie et d'une société basées sur l'information. Dans tous ces domaines, nombreux sont ceux qui manifestent un vif intérêt pour la réalisation de projets concrets qui puissent avoir un effet à long terme sur le développement. La conclusion de partenariats pour la mise en oeuvre de ces projets peut mobiliser non seulement le secteur privé (petites et grandes entreprises), des organisations non gouvernementales (ONG), des agences de développement, des organisations internationales et des organismes publics responsables de la fourniture de services dans des domaines comme l'éducation et la santé, mais aussi le Secteur du développement de l'UIT lui-même, dont l'une des principales responsabilités est de garantir que le rôle de catalyseur de l'Union pour stimuler le développement des télécommunications soit renforcé.

Conclusion

Comme on l'a noté plus haut, l'impact sans précédent des mécanismes de la libéralisation, de la concurrence et de la mondialisation ainsi que les améliorations des technologies de l'information et de la communication ont instillé dans tous les pays un sens de l'urgence incitant ceux-ci à mettre en place les conditions politiques et réglementaires propres à adapter les besoins et les intérêts des environnements professionnels et des consommateurs à cette évolution. Le processus de changement a été encore accéléré par la négociation d'accords libéralisant le commerce des télécommunications aux niveaux international et régional. Pour relever ces défis, le Canada a mis l'accent sur ce qui suit:

- nécessité d'établir un environnement qui encourage le secteur privé à investir dans le développement de l'infrastructure de l'information;
- nécessité de construire l'autoroute de l'information à laquelle tous les Canadiens auront accès pour un prix abordable avec, comme priorité essentielle, la desserte des zones rurales ou isolées;
- nécessité de construire une infrastructure de l'information qui relie tous ses citoyens;
- nécessité de conclure des arrangements de partenariat entre organisations publiques et privées et institutions;
- nécessité d'étudier les problèmes liés au commerce électronique.
